



## Formation URIOPSS : Loi Travail



### Intitulé de la formation/du module

**La loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels**

### Objectifs pédagogiques de la formation

Saisir les fondamentaux de la loi travail, et leur application concrète au quotidien.

### Contenu et déroulement de la formation (indiquer les volumes horaires) par séquence

#### **Introduction - Hiérarchie des normes : 9h - 9h45**

- Nouvelle articulation
- Recodification du code du travail

#### **Modification des règles de la négociation collective - 9h45 – 10h30**

- Validité des accords d'entreprise
- Avec des délégués syndicaux, sans délégués syndicaux
- Révision des accords collectifs
- Dénonciation des accords collectifs

*Pause de 10h30 à 10h40*

#### **Durée du travail - 10h40 - 11h30**

- Articulation branche/accord d'entreprise
- Nouvelles dispositions

#### **Congés - 11h30 - 12h30**

- Nouvelles dispositions sur les congés payés et Articulation ordre public / négociation collective / dispositions supplétives

*Pause de 12h30 à 13h30*

#### **Congés - 13h30 – 14h**

- Congés pour événements familiaux
- Exemple de congés spécifiques avec la nouvelle articulation

#### **Santé au travail et inaptitude - 14h - 15h15**

- Surveillance médicale des salariés
- La procédure d'inaptitude
- Exercice

*Pause de 15h15 à 15h30*

### Les institutions représentatives du personnel - 15h30 - 16h00

- Droit syndical
- Nouveautés CE, DP, CHSCT

### Licenciement économique - 16h - 16h15

- Nouvelle définition

### Formation professionnelle - 16h15 - 16h45

- Le compte personnel d'activités
- Le compte personnel de formation
- Nouvelles dispositions relatives aux contrats de professionnalisation, d'apprentissage

### Disposition diverses - 16h45 - 17h

- Règlement intérieur
- Harcèlement, discrimination, agissements sexistes

### Méthodes pédagogiques

- Apports de connaissances
- Echanges sur les pratiques à partir des questions des participants

### Modalités d'évaluation pré formation (à préciser selon les programmes concernés)

Envoi d'un questionnaire aux participants afin de connaître leurs fonctions, pratiques du droit du travail dans ce cadre et attentes.

### Suivi post formation (suivi des stagiaires via hotline, blog, mail, téléphone...)

Envoi d'un questionnaire aux fins d'évaluation de la qualité, dans les 6 mois qui suivent la formation. Coordonnées de la permanence téléphonique juridique à disposition des stagiaires qui le souhaitent.